



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 15 DÉCEMBRE 2020 -

(La séance est ouverte à 20 h 04 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose, chers collègues, de commencer notre Conseil municipal.

Je donne la parole à Mme Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir. Je vais procéder à l'appel.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

MEKER Pascale, présente

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, présent

BALUTCH Nouraqa, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, présent
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, présente
TEDJANI Mehdi, présent
ABECASSIS Cyrielle, présente
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présent
BIZERAY Léa, présente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
FOCARD DE FONTEFIGUIERES Valérie, présente
KADOUCI Fatima, présente
NSILU Wumba, absente
ZANI Saïd, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Avant d'entamer l'ordre du jour de notre séance, je voudrais saluer la présence de Cécile Alliaud, notre nouvelle Directrice générale des services qui nous a rejoints le 2 novembre dernier. C'est son premier Conseil municipal à nos côtés. Je lui souhaite la bienvenue, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

J'ai reçu, le 9 décembre dernier, le courrier de démission de Florian Guimier, second de la liste Le Renouveau en Marche. J'en ai immédiatement informé M. le Préfet. Mme Wumba Nsilu lui succède

49/ Le Conseil Municipal a fixé, à la majorité absolue, des indemnités de fonction allouées aux adjoints et adjointes au Maire et aux conseillers et conseillères municipaux délégués de Bagneux.

50 A 52/ VOEUX

50/ Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le vœu sur la situation en Arménie et au Haut-Karabakh comme suit :

« Considérant que le 27 septembre 2020, une offensive militaire a été lancée par l'Azerbaïdjan avec le soutien de la Turquie ;

Considérant que des milliers de victimes ont été touchées par des frappes aériennes dans le cadre du conflit, notamment au Haut-Karabakh ;

Considérant que près de 90 000 habitants du Haut-Karabakh ont dû quitter leur foyer du fait des bombardements par l'armée de l'Azerbaïdjan ;

Considérant que des centaines de civils ont été tués ou blessés du fait du conflit ;

Considérant que des dégâts importants ont été portés aux infrastructures du Haut-Karabakh et à de nombreuses habitations ;

Considérant que de nombreux élus français se sont mobilisés appelant à la reconnaissance du Haut-Karabakh dont une « proposition de résolution sur la reconnaissance de la République d'Artsakh » déposée le 19 octobre 2020 à l'Assemblée nationale et une « proposition de résolution portant sur la nécessité de reconnaître la République du Haut-Karabagh » votée par le Sénat le 25 novembre 2020 » ;

Considérant qu'un cessez-le-feu a été conclu le 9 novembre 2020 sous l'égide de la Russie qui arrête les positions occupées à cette date par les deux armées au détriment de la population du Haut-Karabakh et du peuple arménien et les milliers de déplacés qu'il a occasionnés ;

Considérant que de ce fait, le Haut-Karabakh est menacé dans son existence ;

Considérant que le Conseil municipal de Bagneux, le 6 octobre 2020, a approuvé une déclaration de soutien à la Ville de Vanadzor ;

Considérant qu'il est nécessaire de venir en aide aux populations arméniennes touchées par cette crise ;

Considérant le jumelage entre la commune de Bagneux et la ville de Vanadzor en Arménie, datant de 1968 ;

Considérant l'importance des liens indéfectibles entre la commune de Bagneux et le peuple arménien, à travers le jumelage mais aussi le rôle joué par la diaspora arménienne dans l'histoire de notre ville ;

Considérant le soutien par la commune de Bagneux aux missions de lutte contre l'exclusion et de soutien psychologique effectuées par l'association « Douleurs sans Frontières ».

Le Conseil municipal demande au gouvernement français de

- lever son interdiction faite aux collectivités territoriales d'entretenir des relations avec le

Haut-Karabakh afin de permettre l'arrivée de l'aide humanitaire dont ce territoire a urgemment besoin ;

- reconnaître la République d'Artsakh. ».

51/ Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le vœu relatif à la forte détérioration de la situation des différents acteurs associatifs et les mesures de soutien à mettre en œuvre comme suit :

« Le Conseil municipal de Bagneux souhaite :

- qu'un élargissement des avantages fiscaux, notamment sur les cotisations, soit accessible au plus grand nombre de structure associative et que les modalités pour y avoir droit soient facilitées ;
- que les déductions d'impôts de 75 % et 66 % soit accessibles aux autres associations que celles d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique et les organismes d'aide aux personnes en difficulté par un assouplissement des dispositions législatives existantes ;
- que l'accès au fonds de solidarité pour les associations soit clarifié, facilité et simplifié ainsi que pour les prêts garantis par l'État ;
- que soit également créé un fond de stabilisation ouvert aux associations non-employeuses, en complémentarité des dispositifs existants, pour intervenir en soutien au fonctionnement des associations locales. Ce fond, dont le principe des attributions doit être totalement transparent, pourrait être porté dans le cadre du Fonds de développement pour la vie associative ;
- qu'il soit porté une attention toute particulière à la situation des associations et examinées toutes les mesures de soutien exceptionnel qui pourraient s'avérer nécessaire, en acceptant notamment d'allonger les délais de réception de leurs demandes de subvention et en leur accordant un regard bienveillant. »

52/ Le Conseil Municipal a rejeté le vœu concernant le changement de nom de l'école Rosenberg.

À défaut d'avoir une voix claire et forte à l'échelon européen, nous espérons que ce fonds d'urgence permettra de faire réagir la communauté internationale et aidera les familles en souffrance dans cette région.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. HOUSNI. - Je suis très content de vivre dans une ville qui fait tout pour que ce soit la paix dans le monde. C'est l'une des causes qui pose un problème majeur pour la communauté internationale.

La vallée de Jourdain, pour ceux qui connaissent, c'est 58 000 habitants palestiniens. Ces 58 000 habitants palestiniens vivent au quotidien l'arbitrage de l'armée israélienne. C'est de l'humiliation au quotidien. Pourquoi ? Pour ceux qui connaissent, se déplacer d'un village à un autre, pour une distance de moins de 5 km, peut prendre une journée. C'est un voyage, ce n'est pas un déplacement.

Aujourd'hui, je me réjouis que la ville de Bagneux décide de faire un parrainage d'un village situé dans cet endroit. D'ailleurs, c'est l'un des endroits les plus anciens de la terre. Ce village que l'on va parrainer aujourd'hui est situé tout près d'une ville qui s'appelle Jéricho, une très belle ville que je conseille à tout le monde de visiter.

Pourquoi je dis cela ? Parce que je souhaite que notre ville continue sur ce chemin, continue de dire haut et fort, car personne ne veut continuer de parler de cette cause haut et fort, que c'est une cause noble, qu'il faut la défendre et qu'il faut respecter les résolutions de l'ONU, Oslo II exactement, ce qui définit la zone A, la zone B et la zone C.

Pour ceux qui ne connaissent pas, la zone A est sous l'autorité palestinienne, la zone B civile, c'est l'autorité palestinienne, la sécurité étant dans la main de l'État d'Israël, la zone C civile, là aussi la sécurité est dans la main de l'État d'Israël.

Aujourd'hui, cette zone où vivent plus de 58 000 habitants palestiniens nécessite que nous, en tant que citoyens, nous y intéressions.

J'espère que, dans un futur proche, notre ville sortira des actions très courageuses et instaurera un jumelage avec une ville, un village de la Palestine, sur la base du droit international et le respect des résolutions de 1967.

Mme le MAIRE. - Je pense que nous sommes toutes et tous pour cette délibération.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Bravo.

17 - SUBVENTION/DOULEURS SANS FRONTIÈRES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE 5 000 EUROS À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES POUR TOUTE L'AIDE APPORTÉE EN ARMÉNIE AUX RÉFUGIÉS DE GUERRE DU HAUT KARABAKH ET AUX VICTIMES DE LA COVID 19 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC DOULEURS SANS FRONTIÈRES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme CHAMI-OUADDANE. - Il s'agit d'une subvention exceptionnelle (Douleurs Sans Frontières travaille avec la ville depuis plusieurs années), afin de répondre aux grandes difficultés rencontrées

par notre ville jumelle de Vanadzor. L'association Douleurs Sans Frontières travaille à l'origine sur l'inclusion des enfants atteints de troubles autistiques.

Du fait de la fermeture des écoles, il n'y a plus de soutien en ce sens - c'est lié à la COVID - et au regard du nombre important de réfugiés et de blessés suite au conflit avec l'Azerbaïdjan, l'association a redirigé l'activité de ses psychologues vers l'accompagnement psychologique des malades de la COVID des personnes isolées et des réfugiés.

Nous avons été en contact avec la ville de Vanadzor pendant le conflit qui nous a fait part de ses besoins en termes d'accompagnement de ses populations. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui cette subvention exceptionnelle, afin de soulager notre ville jumelle depuis plus de 50 ans.

La subvention est de 5 000 €.

Je vous demande d'approuver l'attribution de cette subvention.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je pense qu'il y aura unanimité, comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises depuis le début du conflit, pour cette subvention.

☛ VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ORU

18 - MISE À DISPOSITION D'UN MUR POUR LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ÉPHÉMÈRE – RÉSIDENCE DEBUSSY (BAGNEUX)

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE, LA SOCIÉTÉ SEQENS ET M. JEAN-FRANÇOIS FOURMOND RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN MUR DE LA RÉSIDENCE DEBUSSY AUX FINS D'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE ÉPHÉMÈRE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme CILLIERES. - Cette délibération s'inscrit dans le projet de renouvellement urbain et social de la Pierre Plate et notamment du travail impulsé par la commune de Bagneux sur la valorisation de la mémoire du quartier et de ses habitantes et habitants. Depuis 2016, plusieurs actions participent et accompagnent le changement de ce quartier.

Le photographe auteur et professeur Jean-François Fourmond ainsi que l'écrivain et grand reporter Charles Haquet mènent un travail très important, très intéressant à partir de photos du quartier souvenirs d'habitants sur la mémoire de la Pierre Plate après deux années passées.

La délibération porte sur une convention entre la commune de Bagneux, la société SEQENS et le photographe Jean-François Fourmond sur une première étape d'un grand projet autour de la mémoire de la Pierre Plate qui est l'accrochage de 4 portraits d'habitantes et d'habitants, 4 photos monumentales sur le pignon de la partie Debussy.

Il y a besoin d'une convention pour ce partenariat notamment avec cet artiste.

Vous sont présentées dans le rapport plusieurs autres étapes autour d'une exposition sur les palissades, 53 images d'intérieur d'appartements sur la façade Mozart et de l'archéologie urbaine autour de symboles et d'objets que les habitants, au moment du départ de leur appartement, ont

Un seul regret : que Monsieur le Directeur général des services, qui a quitté Bagneux, ne soit plus là pour répondre à quelques questions pour nous éclaircir de ce désordre peut légalitaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

M. MARTIN. - Nous ne prenons pas part au vote puisque nous ne sommes pas concernés par cette délibération.

Mme KADOUCL. - Moi non plus.

☞ **VOTE :**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE BAGNEUX CITOYENNE ET ASSOCIATIVE**

LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADIAL/LAREM NE PRENANT PAS PART AU VOTE

VOEUX

50 - SITUATION EN ARMÉNIE ET AU HAUT-KARABAKH

VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SITUATION EN ARMÉNIE ET AU HAUT-KARABAKH

Mme le MAIRE. - Ce vœu s'inscrit dans la longue histoire de coopération et de solidarité entre Bagneux et l'Arménie. Il s'appuie sur les ravages humains et matériels causés tout récemment par le conflit opposant l'Arménie et l'Azerbaïdjan suite à l'offensive initiée par l'Azerbaïdjan le 27 septembre dernier. Les conséquences de cette offensive contre l'enclave arménienne depuis des siècles ne sauraient nous laisser indifférents tant sur le plan politique que sur le plan humanitaire.

Vous connaissez l'histoire riche que nous entretenons avec les Arméniens, ceux que notre ville peut s'honorer d'avoir accueillis après le génocide de 1915 et ceux de notre ville jumelée de Vanadzor il y a plus de 50 ans.

Depuis, notre coopération s'est accrue et, lors du séisme Erevan en 1988, notre solidarité ne s'est pas démentie.

Lors de notre dernier Conseil municipal, le 6 octobre dernier, nous avons adressé un message de soutien au Maire de Vanadzor. La situation actuelle invite à franchir une nouvelle étape faisant en sorte que notre pays reconnaisse la République d'Artsakh.

Aujourd'hui, avec la fin du conflit et des milliers de réfugiés, les besoins en Arménie et Haut-Karabakh sont colossaux. C'est aussi tout un territoire qui est recomposé et diminué après l'accord de cessez-le-feu.

Après avoir contacté la ville de Vanadzor pour connaître les besoins les plus urgents, celle-ci nous a fait part de son inquiétude quant au devenir du Haut-Karabakh et l'interdiction faite aux collectivités françaises d'apporter une aide humanitaire à ce territoire.

C'est pour répondre à ces préoccupations que le Sénat a voté le 25 novembre dernier une résolution demandant au Gouvernement français de reconnaître l'indépendance du Haut-Karabakh et d'y

permettre l'acheminement d'aide humanitaire afin de protéger les populations touchées par la guerre.

La délibération que nous avons adoptée tout à l'heure va permettre le soutien humanitaire demandé.

Avec ce vœu, nous souhaitons manifester notre solidarité envers la ville, avec laquelle nous sommes jumelés, de Vanadzor et, forts de notre conviction évidemment du droit des peuples à l'autodétermination, nous demandons à notre Gouvernement de reconnaître la république du Haut-Karabakh.

Y a-t-il des interventions ?

M. BARBEROUSSE. - Il est tard, nous en avons discuté au dernier Conseil municipal, merci pour cette présentation argumentée assez longuement. Je ne partage pas beaucoup des attendus avancés, je vous ferai grâce d'un long débat historique sur le sujet. Pour autant, nous partageons les préoccupations humanitaires et, en conséquence, après discussion et réflexion, nous voterons pour.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour cette unanimité, nous l'adresserons évidemment à Monsieur le Maire de Vanadzor.

51 - SITUATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET LES MESURES DE SOUTIEN À METTRE EN ŒUVRE

VOEU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU-E-S DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE RELATIF À LA FORTE DÉTÉRIORATION DE LA SITUATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS ASSOCIATIFS ET LES MESURES DE SOUTIEN À METTRE EN ŒUVRE

Mme le MAIRE. - Les associations à Bagneux sont présentes, au quotidien, pour le vivre ensemble, par leurs nombreuses actions. Nous pensons notamment aux associations de solidarité qui, depuis le confinement de mars, ont su être aux côtés des Balnéolaises et des Balnéolais les plus vulnérables.

Dans le contexte actuel, de nombreuses associations sont en difficulté et doivent affronter de plein fouet les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, l'interruption complète de leurs activités parfois. Par leur investissement, leur maillage territorial, les missions de service public qu'elles remplissent, elles jouent à Bagneux, comme dans tout le pays, un rôle irremplaçable. Je pense particulièrement aux associations sportives et culturelles qui, aujourd'hui, pour certaines s'inquiètent tout simplement pour leur pérennité.

À travers ce vœu, la majorité municipale entend interpeller le Gouvernement afin que des mesures exceptionnelles de soutien soient prises en faveur des associations et formule en ce sens une série de propositions contenues dans le vœu.

Je vous passe la parole pour les interventions.

Mme KADOUCI. - Madame le Maire merci. Chers collègues, bien évidemment, je soutiendrai ce vœu, mais je vais vous faire un petit rappel concernant les aides accordées par le Parlement et le